



Ce certificat est conforme à la législation Française.

Il n'est pas obligatoire, vous pouvez en avoir un autre en possession mais il est impératif qu'il soit stipulé : **d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de course à pied en compétition** et qu'il soit **daté de moins d'un an à la date de la course**, le 25 juillet 2020.

Il doit être impérativement fourni dans les 3 semaines après votre inscription. Vous pourrez le mettre en ligne sur votre espace coureur ou l'envoyer par mail à la6000d@la-plagne.com si vous avez un souci pour le mettre en ligne.

Pour les licenciés FFA, merci de bien renseigner vos Nom et Prénom à l'identique de votre licence et une recherche sera lancée sur le site de la FFA pour la valider

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné Docteur

Certifie que l'examen de :

NOM et Prénom :

Né(e) le : Sexe :

Ne révèle d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de course à pied en compétition

Cachet du Médecin

Date de la consultation :

Signature du médecin :